This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Étude sur la Méthode d'Enseignement de la Compagnie de Jésus : 1882

C
428
82

C 428.82

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

Didier-Laurent

ÉTUDE

SUR LA

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

DE LA

COMPAGNIE DE JÉSUS

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE REIMS, RUE PLUCHE, 24.

(Par délég. : N. Monce.)

1882

C 428.82

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

DISCOURS

Prononcé à la Distribution des Prix

DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

LE 1er AOUT 1882

Par M. l'Abbé DIDIER-LAURENT

Supérieur de l'Ecole

EXCELLENCE (1),

MESSIEURS,

Il y a bien peu d'années qu'une science ambitieuse, la *pédagogie,* obtient du crédit auprès de nos savants. Le goût français, si éloigné de tout ce qui ressemble au pédantisme, ne s'est intéressé que de nos jours aux doctes recherches de l'Allemagne sur les systèmes et la pratique des maitres célèbres. Mais nous passons vite de l'indifférence à l'engouement; ce qui, hier encore, s'imposait à peine à notre attention, absorbe aujourd'hui tous nos efforts. Il a suffi que l'utilité de la pédagogie frappât récemment quelques initiés; la vogue s'est emparée de cet objet nouveau : c'est désormais une science indispensable aux maitres. L'Etat veut la consacrer en l'in-

(1) Mgr Langénieux, archevêque de Reims.

scrivant sur ses programmes ; encore quelque temps, et il faudra rendre compte de toutes les méthodes, de Pythagore à Pestalozzi, pour avoir le droit d'en appliquer une (1).

Les promoteurs de ces nouveautés se défendent d'y cacher un piège pour notre liberté. Il se peut, à la rigueur, que leur enthousiasme soit convaincu ; mais il est certainement trop exclusif pour être équitable Pourquoi, en effet, cette faveur qu'ils accordent par préjugé aux théories des protestants, des jansénistes, des philosophes, des conventionnels? Pourquoi ce discrédit jeté, d'autre part, sur des méthodes dont la brillante histoire atteste, au moins, l'efficacité et le succès ? Pourquoi cette partialité surtout dont le plan d'études de la Compagnie de Jésus est l'objet? Il est de mode, en effet, dans un certain public, lorsqu'on y daigne jeter les yeux sur ce code d'enseignement, de le juger avec dédain au nom de la science. Utile à peine pour un temps limité, affirme-t-on, il a joui depuis d'une estime usurpée, que doit aujourd'hui lui contester l'esprit scientifique.

C'est là une injustice contre laquelle ce discours voudrait protester; il essayera de le faire, sans mettre à une trop longue épreuve la patience de ses bienveillants auditeurs; s'attachant à la partie de la méthode qui concerne les études inférieures, il se contentera d'exposer, dans un aperçu gé-

(1) Ces exigences vont nous mettre, une fois de plus, à la remorque de la science allemande. Tout a été écrit, en effet, sur la pédagogie, chez nos voisins d'outre-Rhin. Il faudrait un gros volume pour donner une simple idée de ce qu'ont dit les auteurs sur cet objet, soit qu'ils en aient recueilli l'histoire, soit enfin qu'ils se soient contentés d'éditer d'effrayantes encyclopédies, où l'on voit s'entasser les systèmes et les théories, où se coudoient Montaigne et Comenius, Luther et Rousseau, Locke et Basedow, etc., etc.

Naturellemeut, ce sont les protestants qui ont parlé le plus haut, et c'est à eux que les nouveaux apôtres s'adressent de préférence. Donnons, par conseil charitable et préventif, les noms de Ruhkopf (1794), Schwarz (1829), Niemeyer, Cramer (1832 et 1838), Raumer (1843-1854), Schmidt, Wohlfahrt (1853 et 1855), Ludwig (1853), et plus près de nous, Kœrner, Hergang, Ballien, Dittes, Schorn, Merz, Heppe, Hœrnlein, Grœfe, etc., etc.

Nous recommanderons aux catholiques les ouvrages de MM. Kellner (Essen, 1862), Kehrein (Paderborn, 1873), l'Encyclopédie pédagogique de MM. Rolfus et Pfister (deuxième édit., 1872), et surtout les deux excellents manuels du docteur Albert Stæckl, publiés chez Kircheim, à Mayence. Celui de l'histoire de la Pédagogie (725 p., gr. in-8°) est sobre, intéressant, complet.

néral et rapide, quelques-unes des raisons qui recommandent, qui imposent même au respect et à la confiance de tous les temps le *Ratio studiorum Societatis Jesu.*

MONSEIGNEUR,

L'enseignement chrétien, dont ce règlement a été l'un des plus puissants auxiliaires, est l'objet de vos plus vives sollicitudes. Attentif à tous les besoins de cette noble cause, vous y portez ce zèle infatigable qui suscite et anime tant de grandes œuvres, ce souci de la gloire de l'Eglise et de la Patrie, qui ravive, avec une pieuse magnificence, les illustrations du passé. Toutes les saines et belles traditions pédagogiques, auxquelles on prétend nous faire renoncer, ont en vous un courageux défenseur, et la féconde liberté qui leur est indispensable, un avocat éloquent. Depuis les écoles de l'enfance, que votre prévoyante initiative a gardées aux disciples de La Salle, jusqu'à ces institutions qui font l'ornement de ce beau diocèse, jusqu'à cet Institut catholique, auquel vous prêtez un concours si efficace, rien de ce qui touche aux grands intérêts de l'enseignement chrétien ne vous trouve indifférent. Vous avez daigné, Monseigneur, assurer aussi votre haute protection à cette maison, dont vous avez sauvé l'existence aux jours d'épreuve, et à laquelle vous continuez votre bienveillance. Les familles chrétiennes qui vous entourent le savent et vous en bénissent; elles apprécient, comme nous, l'insigne honneur que Votre Excellence leur fait et nous fait à tous, en venant aujourd'hui, après tant de fatigues, donner à notre œuvre un précieux encouragement. Elles m'imposent, avant que j'entre dans mon sujet, le devoir bien doux de me faire leur interprète, et de vous supplier, Monseigneur, d'accepter l'hommage public de notre profonde vénération et de notre respectueuse gratitude.

I

Lorsque saint Ignace fonda la Compagnie de Jésus, en quel état se trouvaient les écoles et les études ? Elles ne répondaient plus, en général, aux meilleures promesses de la Renaissance littéraire. D'abord mesuré et fécond, digne assurément de la faveur des Papes, ce mouvement n'avait pas longtemps obéi à la direction de ses auteurs. Aux premiers humanistes, observateurs respectueux des traditions qui avaient fait la gloire et la force du moyen-age, succédèrent bientôt de turbulents novateurs (1). Ceux-ci s'affranchirent de toute hiérarchie et de toute autorité scolastique, et mirent l'idéal du savoir humain dans la connaissance des langues antiques acquise pour elle-même et sans autre but. Ils assuraient ainsi le triomphe de leur mesquine vanité. On vit s'élever une foule de chaires indépendantes, où des maîtres, formés par une préparation enthousiaste et mal réglée, appliquaient à l'aventure les méthodes empiriques dont ils avaient usé pour eux-mêmes. L'unité d'enseignement s'anéantit, en quelques années, dans la plus déplorable confusion des études (2).

(1) Consultez, sur les deux *Humanismes*, le magnifique ouvrage de Mgr Janssen : *Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen-age*, Fribourg, 1880 (6e édit., t. I, l. I, § 3, p. 53 à 58). Il résume et éclaire les laborieuses études, publiées par de consciencieux historiens, sur Rodolphe Agricola, Alexandre Hegius, Raoul de Langen, Louis Dringenberg, Jean Eck, Jacques Wimpheling, Geyler de Kaysersberg, etc. Sa conclusion est que, pour ces sages réformateurs (si réforme il y avait, et non un simple progrès), les langues et les littératures antiques n'étaient pas la fin dernière de la science, mais un moyen. Ils marchaient en avant dans la voie suivie au moyen-âge ; personne ne songeait à en prendre ombrage ; et ils avaient, pour approbateurs de leur zèle et pour protecteurs convaincus, les théologiens eux-mêmes, et, chose étonnante, ceux d'entre les réalistes qu'on a le plus accusés d'être des *obscurantistes*. C'est bien à cette première école que se rattache la pédagogie de saint Ignace et de ses disciples.

(2) Une fâcheuse incertitude, une sorte d'hésitation sur la direction que l'enseignement doit prendre, se fait déjà remarquer dans les œuvres d'Erasme. A lire ses *Colloquia*, il semble que les maîtres n'aient d'autre mission que d'apprendre le bon latin à leurs élèves. Mais ailleurs, dans son *Ciceronianus seu de optimo genere dicendi*, il accable de ses sarcasmes le vide formalisme de son temps. Cf. Dr. Albert Stæckl, *Lehrbuch der Gesch. d. Pædagogik*, p. 203.

La Réforme protestante, adoptée par la plupart des nouveaux humanistes, jeta l'anarchie au sein même de leurs écoles. N'était-il pas juste qu'ils fussent les premières victimes de ce libre examen dont ils se faisaient les apôtres? Isolés dans leurs opinions particulières, et contraints de les défendre autant contre leurs disciples que contre leurs collègues ou leurs rivaux, ils ne purent empêcher que les discussions religieuses ne devinssent l'unique préoccupation de leurs élèves. « La guerre et la peste, dit un savant protestant (1), un demi-siècle après la révolte de Luther, la guerre et la peste n'ont pu dévaster les écoles plus que les dissensions religieuses de ce malheureux siècle... Il n'y a plus ni chances ni espérances pour la conservation des bonnes études, menacées, dans cet âge décrépit, d'une entière et inévitable ruine. »

C'est à la Compagnie de Jésus que la Providence réservait l'honneur d'arrêter cette décadence. En 1578, alors que s'imprimaient à Francfort les tristes doléances que nous venons d'entendre, Munich, Trèves, Mayence, Augsbourg, Lucerne, et une foule de villes de l'Allemagne et des autres contrées de l'Europe (2), avaient déjà des collèges florissants, dirigés par les fils de saint Ignace. En plein foyer du protestantisme, comme dans les régions les plus fidèles, des catholiques, des prêtres, des religieux, que le Parlement français accueillait

(1) *M. Dresseri orationes, Francof*, 1578, f. 33, ffl., cité par Dœllinger. Mathieu Dresser fut professeur de grec à Erfurt en 1560, puis d'éloquence et d'histoire à l'Université de Leipzig, en 1574.

Déjà, un demi-siècle plus tôt, Euricius Cordus, ami de Luther et de Camerarius, mort en 1535 à Brème, se livrait à d'amères plaintes sur le sort des savants que le destin avait fait naître dans ces malheureux temps. *Eurici Cordi opera poetica*, f. 109, 278, cité par Dœllinger, trad. Perrot, p. 595, t. II. Ainsi en était-il des études! Mais que dire de l'éducation? Dans un discours prononcé en 1569, Alexandre Gisius, professeur au gymnase de Gœrlitz, avouait qu'il regardait comme une bonne fortune quand il réussissait de loin en loin à conserver un élève intact et pur jusqu'au moment où il retournait dans sa famille. *Id. ibid.*

(2) Dès l'année 1546, les villes de Gandie, de Barcelone, de Valence et d'Alcala avaient reçu des collèges de la Compagnie.

Hist. de la Compagnie de Jésus, Crétineau-Joly, t. I, ch. v, p. 233.

De même, il y avait des collèges dirigés par les Jésuites, dès le milieu du siècle, à Billom en Auvergne, à Mauriac dans le Cantal, à Rodez, à Pamiers, à Tournon.

Fribourg est fondé en 1581, ainsi que Liége, Dijon ; Eu, en Normandie; Girone, en Espagne ; Lima, la Paz, etc.

seul avec défiance, faisaient prévaloir leur enseignement. D'innombrables élèves, que la nécessité de s'instruire aurait jetés dans les écoles hérétiques, venaient à eux, et l'on voyait les familles protestantes (1) elles-mêmes, dans le Brandebourg, en Silésie, en Prusse, leur confier leurs enfants, au grand scandale et malgré les amères récriminations des pasteurs (2).

Quel était donc le secret de cette prospérité si rapide ? Sans doute, la gratuité des cours (3) prescrite par le fondateur, la sécurité de la discipline et de l'éducation, n'y étaient point étrangères; l'habileté des maîtres devait aussi, on en conviendra, en être une condition indispensable aux yeux des hérétiques et des humanistes. Mais ce succès était dû à une cause plus puissante, à ce règlement primitif dicté par saint Ignace, et où l'on doit chercher les premiers linéaments du *Ratio studiorum.*

Instruit par l'expérience, le prévoyant fondateur n'avait pas voulu abandonner, dès le début, le choix et l'application des méthodes à ses disciples, quelque distingués qu'ils fussent en ces illustres commencements. Dans la quatrième partie (4) des Constitutions qu'il donnait à son Ordre, il avait tracé les principales lignes d'un plan d'études (5). Renouant la chaîne interrompue des traditions, il avait repris celui des monastères et des universités, mais en l'élargissant, en y

(1) *Cf. Dœllinger*, trad. Perrot, t. I, p. 511 et seqq. On ne pouvait refuser de reconnaître que « les sujets sortis de chez les Jésuites avaient, en général, plus d'instruction et plus d'aptitude que ceux qui s'étaient formés dans les écoles nationales ».

(2) Voir un écrit publié en 1575, par Guillaume Roding, professeur au pœdagogion de Heidelberg : *Rodingus contrà impias scholas Jesuitarum.* On ne trouve pas d'autre remède au mal que d'invoquer le pouvoir civil et d'imaginer des lois répressives. Toujours les mêmes procédés! *Ibid.*

(3) *Constit. IV*e p., cap. VIII, n. 3.

(4) Cette partie renferme dix-sept chapitres, accompagnés de « déclarations » rédigées ou approuvées par saint Ignace. Voir surtout les ch. V, VI, XIII et XIV.

(5) Ce plan faisait de la théologie la science par excellence, et y subordonnait toutes les autres, sans rien enlever à celles-ci de leur importance. Saint Ignace, au rebours des humanistes, procédait donc en conservateur, et non en révolutionnaire. Si, d'une part, il sauvait les humanités, de l'autre, il les maintenait à leur rang, au-dessus duquel elles n'ont pas le droit d'être élevées.

faisant entrer des connaissances devenues nécessaires (1). Il y avait aussi pourvu à la désignation des auteurs classiques (2), et consacré l'utile institution des académies (3). Ce règlement, d'ailleurs, était conçu dans un esprit si large, qu'il ouvrait les portes des collèges même aux dissidents de bonne vie (4). C'était cette première ébauche, où le génie d'un saint avait marqué sa trace, qui procurait à tous ces collèges, dont l'Europe se couvrait, cette force invincible de l'unité des vues et de l'union des volontés qu'assure le respect d'une autorité et d'une règle.

Toutefois, en esquissant les traits élémentaires de ce plan, Ignace de Loyola n'avait pas prétendu le rendre définitif (5). Tel qu'il était, on pouvait le respecter religieusement; il suffit, du reste, à de magnifiques succès pendant quarante ans. Mais il abandonnait la décision d'un trop grand nombre de points aux circonstances, à la capacité des régents, aux nécessités de la concurrence. Il en résultait des inégalités dans la formation des maîtres et le niveau des études (6). Ne

(1) Tractabitur logica, physica, metaphysica, moralis scientia, etiam *mathematicæ*, quatenus tamen ad finem nobis propositum conveniant. IVe p, cap. XII, n. 3, déclar.

« Sub litteris humanioribus, præter grammaticam intelligatur, quod ad Rhetoricam, poesim et *historiam* pertinet. » *Ibid.*, n. 2, declar.

(2) V. IVe p., cap XIV, *De libris qui prælegendi sunt.* Saint Ignace n'admet que les auteurs expurgés. Si l'expurgation est impossible, l'auteur est rejeté (par exemple Térence). Il en est d'exclus absolument *in odium auctoris.* C'est ainsi qu'Erasme, sans être proscrit nommément, fut rigoureusement interdit Au reste, Luther n'était pas plus doux pour le versatile écrivain : il en défendait la lecture à ses enfants, appelant l'auteur un gamin.

(3) *Ibid.*, cap. VI, n. 12 et 13.

(4) *Ibid.*, cap. XVII, n. 3. Il suffisait d'assister une semaine régulièrement aux cours, pour être invité à donner son nom. On ne demandait qu'une promesse d'obéissance, point de serment. Encore le refus de se laisser immatriculer n'entraînait-il pas l'exclusion, pourvu qu'on se comportât pacifiquement en classe. Cette facilité allait si loin, que la classe ne devait commencer que par un signe de croix, si l'on craignait que la courte prière prescrite ne fût pas faite avec piété. *Ibid.*, cap. XVI, declar.

(5) On trouve même une réserve formellement exprimée, IVe p., cap. XIII, declar. 1^a. « De statutis lectionum horis, ordine et modo, et de exercitationibus tam compositionum (quas a Magistris emendari oporteret) quam disputationum in omnibus facultatibus, et pronuntiandi publice orationes et carmina, *speciatim in quodam tractatu per Generalem Præpositum approbato agetur seorsum,* ad quem hæc Constitutio nos remittit... »

(6) *Hist. soc. Jesu,* partis V^e, tom. prior. (auctore Sacchino), l. IV. p. 161 et seq.

pouvait-on élever tous les collèges à la hauteur des plus florissants? N'était-il pas avantageux de donner aux professeurs encore inexpérimentés, afin de ne point laisser leurs talents se dissiper en tâtonnements infinis, un code assez clair et assez précis pour les guider et les rendre de bonne heure habiles, mais assez large pour ne point affaiblir l'esprit d'initiative, et assez souple pour se plier au caractère naturel de tous les peuples et de tous les pays?

Saint Ignace l'avait demandé; les trois premières Congrégations générales de son Ordre rappelèrent instamment ce vœu; ce fut la quatrième qui en provoqua l'exécution, et Claude Aquaviva, quatrième successeur de S. Ignace, qui en fut chargé, en 1584, sous le pontificat de Grégoire XIII.

On se mit à l'œuvre avec le recueillement et la solennité que réclament les plus graves conjonctures; des prières, des pénitences extraordinaires, imposées à tous les religieux, devaient appeler les lumières d'en-haut; mais, en même temps, on ne négligeait aucune des ressources de la sagesse humaine (1).

Aquaviva se fait envoyer, de toutes les maisons de l'Ordre, les documents les plus propres à l'aider dans sa tâche. Partout on met en délibération ce sujet important; de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, de la France et de la Pologne, les principaux collèges transmettent à Rome, avec les procès-verbaux de ces réunions, les règlements des Universités, les méthodes des écoles les plus renommées, les usages pédagogiques de tous les pays. Peu à peu s'amassent, au chef-lieu de la chrétienté, les archives de l'expérience universelle, en attendant que la sagesse d'un conseil suprême en fasse jaillir la lumière (2).

Voici enfin ce conseil réuni : six religieux, blanchis dans

(1) Præcessere.... aliquandiu per universam societatem (ut fere fit in magnarum rerum deliberationibus) orationes, sacra, corporis afflictiones, ut mentibus adesset divinæ sapientiæ numen.
Ant. Possev. Bibl. sel., c. XXXIV, p. 35.

(2) *Hist. soc.*, loc. cit., l. IV, p. 161.

l'enseignement et la direction des collèges, le composent. C'est Gaspard Gonzalez, venu du Portugal, qui voit fleurir la fameuse université de Coïmbre, où Simon Rodriguez a fondé l'un des premiers collèges de la Compagnie (1); c'est l'Espagnol Jean Azor, longtemps recteur à Alcala et à Salamanque, illustres entre toutes les villes par leurs écoles. La France et la Lorraine, déjà fières, l'une de ses collèges, l'autre de son université de Pont-à-Mousson, sont représentées par Jacques Tyr; l'Allemagne a député Antoine Goyson, et l'Autriche Pierre Busée. Rome enfin, qui montre avec orgueil son Collège germanique et son Collège romain (2), où Laynez a inventé les distributions de prix, Rome apportera sa grande part d'expérience et de génie dans le concours d'un de ses plus habiles maîtres, Etienne Tucci, et les conseils de tous ses docteurs.

Ainsi se formait, au XVIe siècle, un Conseil supérieur de l'Instruction publique, bien au-dessus des luttes de parti, et même des compétitions nationales, avec la noble ambition de pourvoir aux nécessités intellectuelles de l'humanité.

C'est, en effet, la mission que le Souverain Pontife semble confier aux membres de cette haute assemblée, lorsque, le 3 décembre 1584, mettant leur œuvre sous les auspices de Marie Immaculée, ils viennent implorer la bénédiction du Maître infaillible sur leurs travaux. Grégoire XIII, après avoir loué leur dessein, les presse de donner au monde un règlement dont il attend les plus heureux effets pour l'Eglise (3).

(1) Sur la demande de Jean III, en 1543.

(2) Les premiers commencements du Collège romain remontent au 16 février 1550. En 1555, les cent premiers élèves sont disséminés dans les principaux Etats de l'Europe ; deux cents autres prennent leur place. En 1557, on y représente un drame. C'est en 1564, dans la dernière année de sa vie, que Laynez institua les distributions de prix. Le cardinal Farnèse s'associa à cette pensée et fit les premiers frais des ouvrages distribués. — Cf. Cretineau-Joly, t. I, p. 281. — Alde Manuce, qui avait visité cette maison, lui consacra une épître dédicatoire (des Œuvres de Salluste, impr. à Venise, 1567) pleine de louanges. En 1584, deux mille cent sept élèves figuraient sur les registres du collège.

(3) *Hist. soc. Jesu*, loc. cit. *Ibid.* « Bene precatus Pontifex sedulitatemque ac celeritatem operi adeo salutari, ut adhiberent serio est adhortatus » Des cardinaux s'associèrent à cette approbation et saluèrent avec bonheur cette sorte de « réforme commune des études ». *Ibid.*

Huit mois durant, exclusivement occupés de leur tâche, ces commissaires (1) étudient les documents soumis à leur examen, comparent et discutent tous ces éléments divers, soumettent à une consultation et à un vote décisifs chacune des prescriptions qu'ils adoptent. Lorsque enfin tant d'efforts et d'attention ont amené l'accord sur un texte définitif, lorsque le Saint-Siège lui a donné son approbation, Aquaviva juge le moment venu, non pas d'imposer à l'obéissance de ses religieux ce plan si mûrement élaboré, mais de le mettre à l'épreuve dans tous les collèges de la Compagnie (2). Il veut, pour cette règle encore provisoire, la consécration du temps et de l'expérience. La pratique doit en révéler les imperfections, et les réformes proposées pour y remédier seront recueillies par une commission permanente, sous le contrôle du Général (3). Quatorze années s'écoulent avant que la loi, soumise à un nouveau conseil de douze membres (4), soit jugée digne d'être promulguée. Enfin, le 8 janvier 1599, Claude Aquaviva, rappelant, dans une préface célèbre (5), cette série de laborieuses préparations, rend obligatoire, pour

(1) Ils tinrent leurs réunions à la Pénitencerie de Saint-Pierre pendant les mois d'hiver, à Saint-André sur le Quirinal pendant les trois mois d'été. Trois heures par jour étaient employées aux délibérations ; le reste du temps, aux études, lectures, rapports, etc., préparatoires, *Id.*, *ibid.* L'histoire des débats philosophiques et théologiques suscités à cette occasion serait intéressante, mais elle est étrangère à notre sujet.

(2) L'assemblée fut dissoute à la fin du mois d'août 1585. Tucci, Azor et Gonzalez restèrent à Rome pour fournir, à ceux qui les désireraient, les interprétations et les explications nécessaires. L'arrivée de l'ambassade japonaise à Rome et la mort de Grégoire XIII (10 avril 1585), empêchèrent Aquaviva et ses assistants de revoir le projet de plan d'études rédigé par le Conseil. L'envoi ne put en être fait qu'en 1586.

(3) Voici le titre de ce premier programme : « Ratio atque institutio studiorum per sex Patres ad id jussu R. P. Præpositi generalis deputatos conscripta. Romæ, in Collegio soc. Jesu, 1586. »
La seconde édition, de 1591, se distingue par une préface, qui fait connaître en quoi cette édition diffère de l'original. Viennent ensuite les editions de Naples, 1598 et 1599 (sur l'ordre de la 5ᵉ Congr. gén. annulant les deux précédentes), Mayence, 1600. etc. Nous nous sommes servi de celle de Tournon, 1603. L'édition de 1635 fut retouchée sur l'ordre de la VIIᵉ Congrégation gén.

(4) Les Pères Fonseca, Coster, Moralez, Adorno, Clerc, De Ram, Maldonat, Gagliardi, Acosta, Ribera, Gonzalez et Pardo.

(5) Cette préface est aussi mise en tête des éditions subséquentes.

les Jésuites du monde entier, le code parvenu jusqu'à nous sous le nom de *Ratio studiorum Societatis Jesu.*

Telles sont les origines et comme les titres de noblesse de cet illustre règlement. On y peut reconnaître déjà la marque de cette perpétuité qui défiera l'action du temps. Sachons gré aux pieux historiens de la Compagnie de Jésus (1) de nous avoir conservé, avec tant de soin, ces minutieuses circonstances. On aime à constater jusque dans le détail, sur des documents irréfutables, par quelle union du génie et de l'expérience, avec quelle sage lenteur, quelle maturité d'information et quelle sûreté de vues s'est formé ce programme que ses auteurs préparaient, disaient-ils, pour une durée sans fin. On ne s'étonne plus alors de cette fière prétention ! Avant même que la réflexion ou l'histoire ait révélé la valeur et l'efficacité de ce plan, si modeste dans ses dehors, il apparaît comme le chef-d'œuvre de la pédagogie (2). Débiteur de toutes les méthodes et de tous les programmes, mais combiné avec une science profonde, il prend rang parmi les œuvres dont l'auteur peut dire, sans faire tort à sa gloire : « J'ai pris mon bien où je l'ai trouvé. » C'est ainsi que l'art enfante ses créations immortelles !

II

Ce préjugé favorable devient-il un jugement définitif quand on prend la peine d'examiner les principes du *Ratio* ? C'est ce dont nous allons nous convaincre.

Une institution complète, telle que l'entendaient les Jésuites du XVIe siècle, comportait deux degrés d'enseignement, et,

(1) Orlandin, Sacchini, Possin, Jouvency... Edit. in-folio.

(2) On connaît le témoignage de Bacon de Vérulam : « Ad pœdagogicum quod attinet, brevissimum foret dictu ; Consule scholas Jesuitarum ; nihil enim, quod in usum venit, his melius. » De dignit. et augm. scient., lib. VII, p. 153.
« Jesuitarum cum intueor industriam solertiamque, tam in doctrina colenda, quam in moribus informandis, illud occurrit Agesilai de Pharnabazo : « Talis quum sis, utinam noster esses. » *Ibid.*, l. I, 3, 17. — Jean Sturm avait aussi rendu hommage à la méthode des Jésuites.
Cf. Œuvres de R. Descartes, lettre XC.

par suite, comme deux écoles distinctes. Sous l'autorité et e contrôle du Provincial, le Recteur avait la haute main sur l'ensemble des études, que deux Préfets, subordonnés l'un à l'autre, dirigeaient dans le détail.

C'est à tous les membres de cette hiérarchie que le *Ratio* trace des règles (1). Quiconque, de près ou de loin, a part à l'œuvre commune, apprend de ce code la tâche qui lui incombe, le but qu'il doit poursuivre, les moyens qui l'y aideront. Il en résulte une multitude de prescriptions dont la lecture manque un peu d'intérêt, sans doute, mais qui ne justifie pas l'effroi de Michelet en parcourant ce livre. Seule, l'imagination obsédée du brillant historien a pu n'y voir qu' « un esprit scribe, une manie réglementaire infinie, une curiosité gouvernementale qui ne s'arrête jamais. » En réalité, c'est une règle qui n'abandonne rien d'important au hasard, qui présente immédiatement la solution pratique de tous les doutes là où le défaut d'expérience laisserait le maître hésitant.

L'école inférieure correspondait à ce que nous appelons aujourd'hui un établissement d'enseignement secondaire. Elle avait un objet bien déterminé : préparer les élèves aux études spéciales, soit qu'ils dussent s'appliquer ensuite à la théologie, soit que, destinés à une carrière profane, il leur suffît d'une formation générale, fortifiée par deux ans de philosophie. Elle devait les amener peu à peu au plus haut degré de culture intellectuelle dont ils étaient capables, c'est-à-dire, les mettre en état de rendre et de développer leurs pensées de la façon la plus noble et la plus juste, les initier enfin à ce que le *Ratio* appelle l'*éloquence parfaite, laquelle*, dit-il, *embrasse la*

(1) Les onze premiers chapitres donnent les règles du Provincial, du Recteur, du Préfet général et des professeurs de l'enseignement théologique et philosophique. Le douzième trace celles du Préfet des études inférieures. Viennent ensuite le règlement des compositions d'examen, les conditions des prix, les règles communes à tous les professeurs, les règles spéciales à chaque classe, etc. Les six derniers chapitres règlent la tenue des Académies, tant dans les facultés supérieures que dans les classes inférieures.

faculté oratoire, et, à un degré moindre, la faculté poétique (1).

C'est là le principe fondamental et le caractère distinctif de la méthode. Elle ne voit pas, dans l'esprit de l'enfant, une capacité vide qu'il s'agit de remplir par le plus de notions possible (2), mais une puissance dont il faut, par des exercices convenables et proportionnés, favoriser l'accroissement et régler l'activité. Elle sait que le développement particulier, mais égal et simultané de l'intelligence, de l'imagination, de la mémoire, de la sensibilité, constitue, avec celui de la volonté, « le perfectionnement total de l'homme (3). » D'une part, elle se garde d'affaiblir ces facultés en les éparpillant sur trop d'objets, et de l'autre, elle prend soin de n'en isoler aucune pour l'accroître aux dépens de l'équilibre.

Elle adopte donc l'enseignement par un seul maître et par classes, c'est-à-dire, suivant des degrés relatifs à la capacité intellectuelle des élèves ; elle exclut résolûment l'enseigne-

(1) *Reg. Prof. Rhetoricæ, reg. I :* Gradus hujus scholæ non facile certis quibusdam terminis definiri potest : ad perfectam enim eloquentiam informat, quæ duas facultates maximas, oratoriam et poeticam comprehendit; ex his autem duabus primæ semper partes oratoriæ tribuantur. *Reg. Prof. Human. reg. I :* Gradus hujus scholæ est, postquam ex grammaticis excesserint, præparare veluti solum eloquentiæ : quod tripliciter accidit, cognitione linguæ, aliqua eruditione, et brevi informatione præceptorum ad Rhetoricam spectantium... Eruditio modice usurpetnr, ut ingenium excitet interdum ac recreet, non ut linguæ observationem impediat.

Le *Ratio* comprend, sous le nom de « eruditio », quelque chose de ce que les Allemands appellent « Realien », c'est-à-dire, certaines connaissances positives et utiles. « L'érudition sera empruntée à l'histoire, aux usages des nations, à l'autorité des écrivains, *à toutes sortes de sciences*, — ex omni doctrina, — mais sobrement et en tenant compte de l'intelligence des élèves. » Reg. prof. rhet. 1.

C'est par là que le *Ratio* ouvrait la porte à toutes les notions, dites encore *accessoires*, mais qui envahissent peu à peu les programmes. Il les faisait servir à l'étude de l'objet principal. Cette subordination était tout à fait conforme au principe de cette méthode.

(2) Il y a longtemps que Plutarque l'a dit : « L'âme est un foyer qu'il faut échauffer, non un vase qu'il faille remplir. » (*De l'art d'écouter*). M. Campayré, qui cite ce passage — p. 47 de son introduction — écrit, à ce propos, une page émue sur, ou plutôt contre les programmes modernes; comment ne voit-il pas que ses fort justes réflexions donnent raison d'autant à la méthode du *Ratio* ?

(3) *R. P. Monneret.* (Brochure autographiée.)

ment par spécialités (1), le laissant aux utilitaires qui imposent à l'enfant des connaissances prématurées et le chargent avant qu'il ait acquis assez de vigueur et de ressort.

Seule, l'étude des langues peut atteindre l'idéal proposé. Seule, en effet, elle sollicite, non la mémoire isolée, comme l'histoire, non la raison pure, c'est-à-dire mutilée, comme les sciences, non l'imagination séparée, comme les beaux-arts, mais toutes les facultés qui sont le noble apanage de l'esprit. Seule aussi, elle se prête à cette progression si nécessaire au développement, en offrant une série complète d'exercices, puisqu'elle va des éléments les plus concrets et les plus simples de la pensée, jusqu'aux plus savantes créations de l'intelligence (2).

Les auteurs du *Ratio* en firent donc le moyen principal de leur méthode, mais ils voulurent que cette étude fût poursuivie dans les monuments les plus parfaits des littératures anciennes. A leurs yeux, sans doute, le caractère variable des langues vivantes les rendait peu propres aux fins de l'enseignement (3). La langue nationale elle-même, pour la plupart des pays, n'avait pas cette abondance de chefs-d'œuvre dans tous les genres que présentent les littératures de la Grèce et

(1) Le XVIIe siècle « ne connaissait pas ce que nous nommons aujourd'hui les spécialités », et rien n'était moins en usage que la division du travail intellectuel poussée à ses dernières limites avec plus de profit pour la science elle-même que pour les esprits qui la cultivent. L'histoire faisant partie de l'enseignement littéraire, le professeur ne pouvait la traiter en étrangère, et comme la chronologie et la géographie sont ses deux yeux, il devenait chronologiste et géographe.
P. Daniel. *Les Jésuites instituteurs de la jeunesse française au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*, ch. IV, p. 66.

(2) « Le profit inestimable qui réside dans l'étude d'une langue morte, c'est qu'elle dépayse l'esprit et l'oblige à entrer dans une autre manière de penser et de parler. Chaque construction, chaque règle grammaticale qui s'éloigne de l'usage de notre langue doit être pour l'élève une occasion de réfléchir. La tâche du maître n'est donc pas d'écarter les difficultés, mais seulement de les disposer d'une façon méthodique et graduée. Il ne s'agit pas d'abréger ce chemin, car c'est le chemin qui est en quelque sorte la fin qu'on se propose. »
M. Michel Bréal. *Quelques mots sur l'instruction publique*, p. 164.

(3) « Il importe souverainement pour le littérateur, le poète et l'orateur, dit le R. P. Monneret, de ne point se méprendre sur la véritable notion du beau... Il faut... que le vrai, que le beau littéraire, par sa fixité immuable... soit hors d'atteinte aux témérités ou à l'insuffisance du maître, qui peut... se laisser entraîner par l'engouement d'une école, d'un genre ou d'un style dévoyé... » P. 7.

de Rome. Et quant à ces langues des époques de décadence qui laissent la pensée et l'expression dans une disproportion continuelle, quelques titres qu'elles eussent d'ailleurs au respect des chrétiens, on ne pouvait songer à leur donner le rôle prépondérant dans l'éducation intellectuelle de la jeunesse. Un objet trop élevé rebute l'esprit de l'enfant ; il se refuse à l'abstraction ; il se déforme par l'inexactitude ; ce qu'il lui faut, ce sont ces merveilleux symboles des langues classiques qui donnent aux pensées, aux images, aux sentiments les plus justes et les plus beaux que l'humanité ait jamais conçus, l'expression la plus fidèle et la plus noble qu'elle ait jamais trouvée.

A ce titre, l'enseignement du grec avait tous les droits à la place principale dans le nouveau plan d'études. Cependant le projet de 1586 ne lui accordait qu'une part restreinte pendant trois ans ; celui de 1599, plus confiant dans l'aptitude de l'enfance, lui donna droit de cité dès les classes élémentaires (1).

Mais le latin s'imposait avant tout. Langue catholique par excellence, langue de l'Eglise et des savants, ne montrait-il pas à chaque page de sa littérature les traces fécondes de celle des Grecs ? Ne le voyait-on pas se survivre, en quelque sorte, dans les idiomes formés de ses débris ? N'était-il pas nécessaire à la philosophie, à la théologie, à la jurisprudence ? Et d'ailleurs, dans sa mâle précision, dans sa vigoureuse simplicité, ne présentait-il pas de plus intimes affinités avec le génie moderne, que cette langue des Grecs, souple et abondante, mais plus molle et trop subtile ? Il n'en fallait pas tant pour lui assurer le rang qu'il obtint et qu'il garda.

Les Jésuites ne voulaient-ils donc que s'approprier l'huma-

(1) On peut lire dans Jouvency (*Histor. Soc. Jesu, pars quinta*, tomus posterior, lib. XV, n° 38, p. 327 et seqq.) les raisons qui l'emportèrent : la facilité avec laquelle les enfants apprennent les langues ; l'impossibilité de revenir à cette étude, quand elle a été négligée dans le bas âge ; les ressources pédagogiques de la langue grecque ; la perfection de cette littérature, et enfin la nécessité d'enlever aux hérétiques l'avantage d'un monopole qu'ils se flattaient de garder exclusivement et de mettre à profit pour l'erreur. *Loc. cit.*

nisme, alors régnant, pour s'y rendre les plus habiles et peupler leurs écoles? On n'a pas manqué de le dire en les voyant consacrer ainsi, par une sorte de loi, l'étude des classiques anciens (1). Il suffirait cependant, pour être équitable, de comparer l'esprit du *Ratio* avec le dessein des humanistes. Ceux-ci, on ne saurait trop le répéter, firent de l'imitation servile et exclusive des chefs-d'œuvre payens le but suprême de l'instruction. Les auteurs du *Ratio* se gardèrent bien de les suivre dans cette voie.

Ils admirent, sans doute, quelques points communs avec les méthodes en vogue, tels que l'adoption des classiques anciens, source impérissable et modèle inimitable du beau littéraire, tels encore que la division des cours d'études en classes de grammaire, d'humanités et de rhétorique, l'usage des livres de préceptes en latin; mais ce fut le résultat de cet éclectisme savant et réfléchi dont nous avons parlé. Ils se maintinrent rigoureusement dans les vues d'une saine éducation intellectuelle; bien éloignés de transporter l'antiquité dans le présent, ils ne voulurent que former leurs élèves au contact des anciens (2). Ils comprirent que le meilleur moyen d'apprendre une langue est de la parler, et ils se ménagèrent cet avantage (3); mais cette connaissance elle-même ne devait

(1) Voir Appendice I.

(2) Les humanistes n'eurent pas cette sagesse; citons les deux plus fameux pédagogues du XVIe siècle, Valentin Trotzendorf et Jean Sturm. Le premier rendit le latin si vulgaire à Goldberg, en Silésie, que les servantes et les valets d'écurie le jargonnaient. Il est vrai que cela ne dura guère. Moins d'un siècle plus tard, on ne trouvait pas un citoyen de cette ville capable d'écrire un billet ou une pétition.

Quant à Jean Sturm, qui réorganisa et dirigea, de 1538 à 1583, le célèbre gymnase de Strasbourg, où il réunit plus de mille élèves, il tenait pour un fléau public (*publicum et commune malum*) la négligence à enseigner le latin aux enfants dès le berceau. Aussi, pour remédier à ce mal, il faisait jouer à ses élèves, sans en perdre une ligne, les pièces de Térence, de Plaute et d'Aristophane.

On sait ce que Montaigne rapporte de son village et de lui-même. Il avait fini ses classes à treize ans, « et, à la vérité, dit-il, sans aulcun fruict que je peusse à présent mettre à compte ». *Essais*, l. I, ch. XXV.

(3) Latine loquendi usus severe imprimis custodiatur, iis scholis exceptis, in quibus discipuli latine nesciunt... Reg. comm. prof. cl. inf., reg. 18.

Voyez la 4e règle de toutes les classes de grammaire, ainsi que la 5e, relative à la prélection. Le double exercice de la version et du thème oraux, qui supporte

être qu'un instrument. C'est pourquoi ils ne prétendirent pas que l'emploi de la langue latine fût exclusif ou prématuré; c'est graduellement, et en n'y obligeant d'abord que le maître, qu'ils l'introduisirent dans les classes, et la langue maternelle intervint jusque dans les humanités pour certains exercices.

Ce qui pénètre, on le voit, ce qui domine le *Ratio*, ce qui le distingue des systèmes contemporains, c'est la préoccupation de faire aboutir toute la méthode au développement de l'élève. Après la fin dernière de l'enseignement, qui est celle même pour laquelle les âmes sont créées, et que ce livre rappelle à chaque page (1), à savoir, exciter, par l'instruction, la connaissance et l'amour du Créateur et du Rédempteur, il n'est rien qui ressorte avec plus de clarté de l'ensemble et des détails que ce principe : « L'enseignement est le serviteur de l'éducation, mais un serviteur indispensable. » Pour les conseillers d'Aquaviva, comme plus tard pour Bossuet, « le bien savoir est la règle du bien vivre, » et déjà un de leurs contemporains, le savant Père Antoine Possevin, formulait ainsi cette vérité : « Je dis que ne point cultiver les esprits, c'est les détourner du sentier de la religion et de la sagesse (2). »

Comment donc, s'il en est ainsi, le plus récent historien des doctrines pédagogiques, en qui l'on voit, dit-on, poindre l'étoile d'un ministre, M. Compayré, a-t-il pu prononcer cette dédaigneuse sentence : « Ce qui manque au *Ratio*, mais on n'en sera pas surpris, c'est un exposé de vues générales, une déclaration de principes? (3) » Il semble, au contraire, que

l'usage de la langue maternelle, y est prescrit. L'argument de la prélection doit être donné, « tum latino, tum patrio sermone », etc. Voir aussi les *Reg. prof. humanitatis*. Reg. 5 : « nec alienum putet aliquid patrio interdum sermone efferre... » Le sujet des devoirs est dicté en langue maternelle pendant le premier semestre. Reg. 6.

(1) V. notamment. Reg. 1. Provinc. Reg. 1 Rectoris. Reg. Præf. stud. Reg. 1 Præf. stud. inf., etc.

(2) *Ant. Possevini Mantuani, S. J., Bibliotheca Selecta* (*Venetiis, 1603*), lib. I, cap. XXIII, B.

(3) Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle, par Gabriel Compayré, prof. de phil. à la Faculté des Lettres de Tou-

tout le monde doive s'étonner qu'on demande des mots là où les choses parlent si clairement!

Pour donner de cette règle une idée satisfaisante, il faudrait en signaler, avec preuves à l'appui, l'admirable gradation et l'exacte proportion entre le but et les moyens; il faudrait pénétrer dans la partie technique de la méthode; parcourir la série des exercices qu'elle impose ou conseille; décrire dans le détail l'agencement un peu mécanique, mais si prévoyant et si économe de temps, de toutes les parties de la classe; montrer la collaboration de l'élève à sa propre formation et à celle de ses condisciples par les devoirs oraux et écrits, la correction mutuelle, la concertation; passer en revue ces mille moyens d'exciter l'émulation, les luttes, les distinctions, ces honneurs académiques dont la pratique s'est perpétuée jusqu'à nous, comme M. le comte de Mun l'apprenait naguère aux députés étonnés (1) de la Chambre; il faudrait apprécier les livres de préceptes d'un Soarez (2) ou d'un Alvarez (3), en montrer non-seulement la valeur hautement

louse (Tr. in-12, 3e édit.) t. I, l. II, ch. I, p. 168. L'auteur, contraint d'avouer, malgré lui, l'étonnant succès des jésuites dans leurs collèges, se donne cependant toutes les peines du monde pour les présenter comme des maîtres médiocres, de procédés mécaniques, hostiles à toute réforme. Démenti par les faits, il insinue, interprète, appelle à son secours les préjugés qui courent les rues, invoque des témoignages, et finalement tourne toujours contre ses ennemis, car il les traite en ennemis, ce que des historiens impartiaux leur imputeraient à bien.

(1)... « Pendant que l'enseignement libre restait.... fidèle aux anciennes méthodes, est-ce qu'il refusait de participer aux améliorations, aux découvertes du progrès moderne? Assurément non! Je ne dis pas qu'il allât chercher en Allemagne l'exemple de ces exercices qui ont tant frappé M. Michel Bréal et qu'il recommande si chaleureusement à l'Université, de ces *concertationes*, de ces *extemporalia*, qui sont connus de tous ceux qui ont passé par les collèges et de tous ceux qui y sont encore, par l'excellente raison qu'on n'a jamais cessé de les y pratiquer.... »

Disc. de M. le comte de Mun à la Ch. des dép., séance du 23 mai 1882.

(2) Les Jésuites avaient le choix entre plusieurs auteurs de leur Compagnie, également recommandables, tels que Jean Voelle, Jean Perpinien, François Benici, pour la littérature et la rhétorique. Le portugais Cyprien Soarez, qui avait composé trois livres sur la rhétorique, d'après Aristote, Cicéron et Quintilien, souvent réédités, toujours avec grand fruit pour la jeunesse, eut la préférence. Arnauld l'admettait pour la classe de rhétorique.

(3) Emmanuel Alvarez avait médité et résumé ce que les littérateurs et grammairiens anciens, depuis Varron et Quintilien jusqu'à Laurent Valla et Budée ont écrit sur ces matières; mais ce qui est plus important encore, il avait lu et annoté au point de vue grammatical, les grands auteurs de l'antiquité.

Monneret, op. cit. p. 56. — Voyez dans le même l'article 3 « Cicéron, modèle unique de latinité » p. 58 à 64.

proclamée par les Facciolati et les Villemain, mais l'efficacité acquise par l'ensemble du système auquel ils appartiennent ; il faudrait discuter les raisons qui ont fait de Cicéron le modèle principal autour duquel se groupent les principaux classiques ; il faudrait surtout exposer les règles de cette prélection (1) qui devait être le plus puissant moyen d'éducation des facultés, par le commerce intime et prolongé qu'elle établit entre les anciens et l'esprit de l'élève.

Mais cette étude dépasserait les limites d'un discours. Contentons-nous d'avoir dégagé et mis en lumière les points caractéristiques du *Ratio*, envisagé seulement comme programme d'enseignement secondaire.

Telle était cette méthode qui, deux siècles durant, se transmit de génération en génération, tradition vivace et féconde qui pouvait braver le temps, parce qu'elle était fondée sur la connaissance des besoins de l'esprit humain. Qui dira la part qui lui revient dans la gloire de nos deux plus beaux siècles littéraires, à ne considérer que la France? « Sans doute, il y aurait une égale folie, dit M. l'abbé Maynard, après le comte de Maistre, à faire hommage aux Jésuites du génie de Descartes, de Bossuet et de Condé, qu'à renvoyer à Port-Royal la gloire de Pascal et de Racine (2). » Le génie, en effet, n'a point de maitres. Mais on ne juge pas la valeur intellectuelle d'une société ou d'une époque d'après quelques esprits transcendants, à moins qu'ils ne reçoivent de leurs contemporains autant qu'ils leur donnent; c'est sur l'ensemble des sciences et le commun des esprits cultivés qu'il faut régler cette appréciation. Or, l'histoire du dix-septième siècle et du dix-huitième nous dit abondamment à quel degré

(1) Voir appendice II.

(2) Des études et de l'enseignement des Jésuites à l'époque de leur suppression, Paris, 1853, p. 76. Tous ceux qui veulent savoir jusqu'à quel point étaient fondées les incriminations imaginées contre ces religieux, n'ont qu'à lire cette magistrale étude. La démonstration sera complète s'ils prennent de plus connaissance de l'ouvrage du P. Daniel, et de celui de Busz, indiqué précédemment.

de culture intellectuelle parvinrent les hommes de ce temps, pour la plupart élevés par les disciples de saint Ignace et selon les principes du *Ratio*.

Mais ce qui révèle, mieux que toute autre démonstration, la force et la vitalité de cette méthode, c'est qu'elle n'a péri avec ses interprètes que par un coup violent ; c'est que l'arrêt du 1er avril 1762 la frappait en pleine prospérité, quoi qu'en aient dit Roland et La Chalotais, dans les quatre-vingt-quatre collèges français dont elle inspirait l'enseignement ; c'est que la persécution des cours bourbonniennes ne la supprima dans toute l'Europe qu'en fermant les huit cent quarante-cinq établissements (1), collèges, séminaires et universités, qui donnaient à des centaines de milliers d'étudiants l'instruction secondaire ou supérieure. C'était la revanche du Jansénisme, avouent aujourd'hui les universitaires. Nous pouvons ajouter : c'était aussi la victoire des sociétés secrètes. Mais ni le Jansénisme, ni les sociétés secrètes n'ont eu, du moins, le droit d'imputer aux Jésuites le triste honneur d'avoir préparé les hommes de la Révolution.

III

Un demi-siècle plus tard, la Compagnie de Jésus, glorieusement réhabilitée (2), put enfin rouvrir quelques collèges, et s'y livrer de nouveau à sa mission d'Ordre enseignant. Mais les réformes violemment accomplies pendant cet intervalle, avaient, surtout en France, profondément bouleversé le domaine des études. Les disciples et les continuateurs des maîtres frappés par l'édit de suppression se trouvèrent en pré-

(1) Les collèges seuls étaient au nombre de 669. Ces chiffres sont empruntés au catalogue de 1762. Cf. Busz, op. cit. 3e partie, 3e période, art. 2, p. 1297 et seqq.

(2) Par la bulle de restauration du 17 août, qui eut pour effet de ramener à Rome 86 anciens Jésuites (parmi lesquels le P. Albert de Montalte, âgé de 126 ans, ayant été 104 ans religieux) pour reformer la Compagnie.

sence de nécessités auxquelles leurs méthodes ne pouvaient rester étrangères. Une révision du *Ratio* parut indispensable.

Ce n'est pas qu'il se fût toujours tenu dans une opiniâtre immobilité ; tout en sauvant sa propre stabilité, tout en refusant de se prêter à des essais aventureux, il ne s'était jamais fermé au véritable progrès (1). On pourrait même affirmer que les Jésuites devancèrent en pédagogie les plus heureuses innovations dont se targuent leurs ennemis. Sans parler de l'Epitômé d'Horace Tursellin (2), dont le grand Arnauld se servit comme manuel classique d'histoire, sans parler du Rationarium de Denis Petau (3), que Bossuet faisait apprendre à son royal élève, n'est-ce pas Claude Buffier (4), un Jésuite, qui publia, en 1702, le premier essai d'un rudiment historique et géographique en notre langue, et qui, osant une tentative à peine timidement proposée plus tard par Rollin, inaugurait,

(1) La VIIe Congrégation, dirigée par Mutio Vittelleschi, avait recommandé les examens comme moyen de hâter les progrès de l'instruction. La VIIIe réclama une étude plus approfondie de la langue grecque. La IXe eut à prémunir les maîtres contre les nouveautés de Bacon, Descartes, Galilée, Spinosa, Pascal, etc., etc. Dans la suite, on s'efforça de dissoudre les établissements de médiocre importance, pour concentrer sur moins de points les efforts de l'enseignement.

(2) *Historiarum Epitome*, libri x, imp. p. la première fois à Rome en 1598. Pierre Burmann l'aîné, professeur d'histoire à Utrecht, le prit pour texte de ses leçons. Cet ouvrage eut deux traductions françaises dès le XVIIe siècle Arnauld l'adopta pour la sixième, dans son « Mémoire sur le règlement des études des lettres humaines. »

(3) Le P. Daniel reproduit une phrase d'un billet de Bossuet, édité par M. C. Henry (Paris, Hachette), ainsi conçue : « Je vous prie de le faire (le libraire Léonard) souvenir que je lui ai demandé *Rationarium temporum* et l'*Epitome* pour Mgr le Dauphin »…. Le *Rationarium* fut maintes fois traduit, en particulier par Maucroix, l'ami de La Fontaine. Cf. Daniel, op. cit.

(4) « *Pratique de la mémoire artificielle pour apprendre et pour retenir l'Histoire et la Chronologie, et en particulier l'Histoire sainte, l'Histoire ecclésiastique et l'Histoire de France*, etc., 1702. C'est un résumé de cet ouvrage, intitulé : « *Nouveaux éléments d'histoire et de géographie à l'usage des pensionnaires du collège Louis-le-Grand.*, » etc., qui servit de premier manuel d'histoire. Le P. Buffier (1661-1736) répartissait les diverses histoires (sainte, ancienne, de France) sur les différentes classes. Le VIe livre du « Traité des études » de Rollin n'exprimait que des vœux timides, ne propose qu'un programme restreint, lequel n'embrasse ni l'Europe ni la France. Du reste, aucune Académie, aucune Société ne s'était occupée de la France et de son histoire, autant que le firent les Daniel, les Maimbourg, les d'Orléans, les Bougeant, les Longueval, les Brumoy, les Berthier, etc..., Cf. Jouvency, *Ratio discendi*, I^a p. art. III, *de Historid*, § 1.

en manière de délassement, l'enseignement historique au collège Louis-le-Grand ? Les noms et les travaux d'un Philippe Labbe, d'un Briet, d'un Sanson, les premiers, jésuites, le troisième, élève de ces religieux, témoignent de bonne heure de quelque zèle pour une autre science accessoire, la géographie (1). Croit-on que les sciences, réservées à un âge plus mûr, aient été négligées ou arrêtées dans leur progrès par ces maîtres ? Ce serait une illusion grossière ; je n'en veux pour preuve que cette seule classe de géométrie et d'arithmétique que l'on voyait suivie à Caen, en 1667, par quatre cents élèves (2). Il faut, bon gré mal gré, en prendre son parti ; de tels indices, et ils abondent, ne seront effacés ni par les Petites-Ecoles de Port-Royal, ni par les collèges jansénistes de l'Oratoire et de l'Université de Paris.

Mais si l'expérience et l'usage l'emportaient dans ces changements nécessaires, la lettre de la loi restait immuable : il était désirable qu'on y vît insérer les prescriptions déjà mises en pratique. La XXIe Congrégation générale en formula le vœu. Les choses se passèrent en 1830, sous le généralat de Jean Roothaan, comme elles s'étaient passées en 1584, sous celui d'Aquaviva. Le nouveau *Ratio* devait naître du même concours de l'expérience et du génie. Remanié dans les points sujets à réforme par une Commission internationale (3), il fut envoyé, le 25 juillet 1832, à tous les collèges de la Compagnie de Jésus pour y être mis à l'épreuve (4).

(1) *Ch. Daniel, op. cit. ch.* III, IV *et* V.

(2) *Busz, op. cit. p. 1514, 6. Décret* XIe.

(3) Les membres de cette commission furent Manera pour l'Italie, Garofalo pour la Sicile, Loriquet pour la France, Gil pour l'Espagne. Van Hecke pour l'Allemagne. Ils préparèrent les réformes ; le général et ses assistants les accomplirent.

(4) Le général prenait soin d'avertir les religieux qu'il n'avait pas été question de faire un nouveau plan d'études, mais de mettre l'ancien en harmonie avec les nécessités du présent : « Neque vero, ut in Epistola ad provincias missa, quâ Patres deputati ad præparanda huic operi necessaria vocabantur, monuimus, de novâ studiorum ratione formanda agendum fuit, sed de *eadem illa antiqua* nostris accommodanda temporibus. Rat. Stud. soc. J. Paris, 1850. Circulaire préliminaire, p. IV.

Une plus large part y était faite à l'histoire et aux sciences; une nouvelle division du temps permettait de répondre à ce dessein ; des auteurs surannés, comme Soarez, Synésius, Agapet, Cébès, étaient exclus. Mais la principale réforme était l'admission de la langue maternelle parmi les langues classiques. On ne pouvait s'en dispenser. Presque toutes les littératures modernes n'avaient-elles pas eu leur grand siècle ? Toutes ne montraient-elles pas avec une juste fierté des chefs-d'œuvre incontestés dans tous les genres ? Pourquoi donc ces créations du génie, revêtues, elles aussi, d'une expression parfaite dans une langue arrêtée, ne pouvaient-elles pas contribuer efficacement à l'éducation intellectuelle de la jeunesse ? Aucune objection ne put donc balancer d'aussi puissantes raisons.

Cependant, après deux siècles et demi, on ne trouvait pas à propos, non seulement d'abroger ce code antique, mais d'en transformer le caractère. Le principe essentiel et le fond de la méthode ne subissaient aucune atteinte : les mêmes règles, les mêmes conseils, pour un même but de formation, s'appliquaient seulement à un objet plus étendu. Trois langues classiques, ayant entre elles, au moins dans les contrées latines, une intime affinité, se prêtant à de fécondes et multiples comparaisons, soumises à un système uniforme de prélections, composaient désormais cet objet principal, et troublaient à peine l'unité du plan d'études primitif. On ne touchait point à la division par classes (1), et un seul maître restait chargé

(1) Les nouveaux programmes tendent à partager l'enseignement entre des professeurs spéciaux. La quinzième note, rédigée par le Conseil de l'instruction publique, est ainsi conçue : « Le Conseil exprime le vœu que l'enseignement de l'histoire et l'enseignement des sciences soient donnés, *dès la sixième*, par des professeurs spéciaux »....

Il est certain que chaque professeur pourra, de cette manière, se rendre plus habile dans son objet spécial, mais qui prouvera que le résultat général de l'enseignement du collège sera meilleur ?... Nous comprenons que plus on approche de la fin des études secondaires, c'est-à-dire moins on est éloigné des hautes études, plus aussi les spécialités peuvent entrer dans le programme, mais toujours suivant une mesure qui ne compromette pas le but général.

L'enseignement étant donné par plusieurs professeurs, il est à craindre que l'élève ne suive un goût particulier pour une branche, au détriment des autres,

de toutes les parties essentielles de cet ensemble, sans en compromettre l'équilibre. Enfin, on retardait encore, autant que possible, ces études scientifiques auxquelles il est dangereux d'appliquer l'esprit avant qu'il ait acquis un degré suffisant de force et de pénétration. Tel est, en substance, le règlement promulgué d'une certaine façon, après épreuve, par le T. R. P. Beckx, dans la lettre qu'il adresse en 1854 au ministre des cultes de l'empire d'Autriche. Il y avait longtemps déjà que l'on était revenu aux traditions de la Compagnie dans la plupart des pays où la bulle de restauration de 1814 avait obtenu son plein effet. L'on pouvait se convaincre que le *Ratio* n'avait rien perdu de sa puissance. Nous en trouverions la preuve éclatante dans l'histoire de ces collèges de Fribourg (1) et de Brugelette (2) où une brillante et nombreuse jeunesse de notre pays allait retrouver des maîtres exilés. Le second de ces établissements eut en particulier la bonne fortune de valoir au plan d'études des Jésuites un hommage considérable. En effet, dans une circulaire du 27 août 1840, le grand-maître de l'Université de France, le célèbre Cousin, recommandait à ses recteurs un programme qu'il empruntait sans façons, par l'effet de l'éclectisme qui lui était familier, au règlement de

et ne perde ainsi toute ressource d'éducation intellectuelle. D'autre part, la diversité des méthodes le déconcerte et excite en lui l'esprit de comparaison et de raillerie, aux dépens de l'autorité et de la science elle-même. Autant que possible, un seul professeur est préférable, même s'il est médiocre en quelques points, jusqu'à la troisième. Plus haut, il faudrait qu'un seul professeur pût enseigner toutes les langues de son programme, et même l'histoire. Ce serait possible, si le savoir encyclopédique exigé aux examens n'était pas une charge si lourde pour le maître. La pratique contraire n'en donne par moins raison à la méthode du *Ratio*.

(1) Au mois d'octobre 1818, sur la demande du peuple, approuvée par décision du grand conseil (le 15 septembre), les Pères Drach et Godinot vinrent rétablir le collège de Fribourg. Trois professeurs de cette ville, Chappuis, Carboz et Genou entrèrent dans l'Institut le 28 octobre 1818, et, le 21 novembre, les cours furent ouverts avec deux cents élèves. Lorsque les ordonnances de Charles X, le 16 juin 1828, chassèrent les Jésuites de France, le collège de Fribourg, déjà très prospère, accrut son personnel des meilleurs professeurs français. La réputation de cette maison devint européenne : cette belle institution où toutes les branches de l'enseignement étaient cultivées, et l'éducation, telle que le *Ratio* la peut produire, fut l'honneur de la Suisse catholique.

(2) Fondé en 1835 et destiné à recevoir des élèves de toute la France.

Brugelette, tel que le *Ratio* et les circonstances l'avaient dicté (1). On trouvait tout naturel de prendre conseil des proscrits, mais on se gardait bien de leur rendre justice publiquement.

En 1850 seulement, le *Ratio*, longtemps arrêté à la frontière, reprit droit de cité dans notre France, et c'est l'école de la Providence d'Amiens qui éprouva les premiers bienfaits de cette restitution. Le P. Achille Guidée, qui en fut l'inspirateur, ne se laissa point effrayer par l'étrange mobilité des programmes officiels au moyen desquels l'Etat semblait vouloir décourager la concurrence. Il rétablit, aussi complètement que possible, les traditions pédagogiques de la Compagnie de Jésus (2). L'expérience lui a-t-elle donné tort, ainsi qu'à ses imitateurs ? La réponse à cette question est de l'histoire contemporaine.

Mais voici qu'aujourd'hui de nouveaux programmes s'imposent après tant d'autres à peine mis à l'essai. A n'écouter que les docteurs de certaines écoles, des réformes radicales menacent de ruiner à jamais les avantages de la méthode séculaire des Jésuites. Le plan d'études des lycées, promulgué en 1880, donne, il est vrai, la place prépondérante à la langue française. On refuse désormais de consacrer par le diplôme

(1) Cf. Busz, op. cit. IVe partie, ch. I, p, 1525. L'enseignement se divisait en trois parties : 1° le cours préparatoire, qui durait assez de temps pour que l'élève fût en état d'écrire correctement sa langue maternelle, et d'appliquer son esprit à des études plus avancées ; 2° le cours de littérature, qui embrassait la grammaire, la poésie et l'éloquence, et durait cinq ou six ans ; 3° le cours des sciences, qui durait deux ans et comprenait la philosophie, les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, des conférences religieuses et des cours d'histoire et de littérature, communs aux deux années. S'il se trouvait des élèves en nombre suffisant, on ajoutait pour ceux-là une troisième année.

(2) Vie du R. P. Achille Guidée, de la Compagnie de Jésus, par le P. F. Grandidier, de la même Compagnie ; Paris et Amiens, 1867, ch. XIII, p. 289. « Dans les loisirs que lui créait sa position de ministre à Saint-Acheul, après avoir été Provincial en 1842, le P. Guidée fit un *Manuel des jeunes Professeurs*, en empruntant au P. Sacchini sa *Parænesis* et son *Protrepticon*, dont l'un rappelle au professeur la dignité de ses fonctions, et l'autre lui enseigne les moyens pratiques de s'en bien acquitter ; il y ajoute la *manière de bien gouverner les pensionnaires*, du P. Le Gaudier, et l'*Instruction pour les jeunes Professeurs*, du P. Judde. Id. Ibid. ch. VIII. p. 191.

officiel l'exercice de la composition latine, et, par conséquent, toute étude sérieuse du latin. Les notions positives et utiles acquièrent une importance si considérable, qu'elles encombrent le programme, et semblent anéantir l'unité traditionnelle. Nous ne pouvons nous dissimuler la portée de ces réformes. Mais nous avons des raisons graves de prévoir que l'expérience, juge en dernier ressort de ces tentatives, ne sera pas plus défavorable cette fois que les autres aux doctrines du *Ratio*.

Sans doute, il est pénible, il est douloureux pour le catholique et le savant d'entendre, en quelque sorte, prononcer la déchéance de cette vieille langue œcuménique à laquelle nous devons notre foi et notre civilisation ; de voir relâcher ce lien qui unissait si intimement les fidèles à l'Eglise et les hommes de science entre eux ; d'assister enfin à la consommation de ce schisme tenté, sans beaucoup de succès, pendant deux siècles par les Gallicans et les Jansénistes (1). Sans doute, il faut renoncer à former des latinistes parfaits, alors que des programmes inévitables imposent d'autres travaux.

Mais si l'enseignement ne devient pas tout à fait étranger à sa mission, s'il doit encore, selon le vœu du Conseil de l'instruction publique, « développer le jugement de l'enfant en même temps que sa mémoire, et l'exercer à exprimer sa pensée » (2), il gardera les langues antiques, comme ses plus puissants instruments ; il restera fidèle aux vues qui ont guidé les auteurs du *Ratio*. Le jour où ces vues cesseront d'être réalisées, l'enseignement ne sera plus que le moyen d'acquérir, par les procédés les plus rapides et les plus mécaniques, la plus grande somme possible des notions profita-

(1) Les Jansénistes ont été, en ce point comme en bien d'autres, d'accord avec l'hérésie luthérienne. Isoler, en effet, l'Eglise, n'est-ce pas la désarmer ?

(2) Note sur les principes des nouvelles méthodes qui devront être désormais appliquées (en tête du nouveau plan d'etudes des lycées), note 1re, p. 1.

bles dans la pratique de la vie (1). Alors seulement, on pourra dire que les méthodes de la Compagnie de Jésus sont devenues lettre morte. Ce serait la fin des humanités, mais ne serait-ce pas aussi un retour à la barbarie ? Non, il est impossible que le bon sens français subisse jamais cette éclipse !

Ceux qui continueront à suivre la direction du *Ratio*, retarderont, du moins autant qu'il sera en leur pouvoir, ce danger redoutable. Fidèles à des exercices éprouvés comme la composition et la versification (2) latines, ils n'accepteront les nouveautés qu'après la sanction de l'expérience. On ne les verra pas substituer à la parole du maitre, à cette instruction vivante, communicative et féconde, le froid enseignement du livre (3), des annotations, des traductions toutes préparées (4),

(1) C'est ce que déplorait le R. P. Roothaan des 1832 : « Omne studium in eo positum, ut quam plurima pueri discant, discant autem quam brevissimo tempore et quam minimo labore ». A merveille, ajoute-t-il. Mais cette variété d'objets et de connaissances, à laquelle les petits jeunes gens (adolescentuli) touchent du bout des lèvres plutôt qu'ils n'y puisent, leur donne l'illusion de la science ; ils vont grossir le troupeau des demi-savants, aussi pernicieux pour les sciences que pour la chose publique. Quant au savoir véritable et solide, il est nul. Ex omnibus aliquid, in toto nihil. Loc. cit. p. VI.

Lorsqu'une fois on admet le principe de l'utilitarisme dans l'enseignement, il n'est plus possible d'établir une limite assez nettement déterminée pour laisser à l'objet principal son importance et son rang. On a beaucoup ri de l'abbé de Saint-Pierre qui voulait tout apprendre à l'élève : un peu de médecine vers sept ou huit ans, et dans les autres classes, l'arithmétique et le blason, la jurisprudence, l'allemand, l'italien, la danse, la déclamation, la politique, l'astronomie, la morale, l'anatomie la chimie, sans compter le dessin et le violon, et vingt autres encore (Compayré, op. cit. 12, 59). Mais quelle raison les *utilitaires* auraient-ils de ne point aller jusque-là, puisque tout cela est éminemment *utile* ?

(2) Le nouveau plan d'études des lycées, note 11, remplace la versification « par une étude plus complète de la métrique. »

L'étude complète de la métrique, comme celle de la critique grammaticale, que condamnait Jacob Grimm, ne sont-elles pas au moins prématurées dans l'enseignement secondaire ?

(3) Le livre ne peut suffire qu'à quelques esprits d'élite : les esprits ordinaires ont besoin d'être stimulés rapidement et fréquemment. N'exagérons pas les conséquences du système qui espère tout de la difficulté vaincue, du travail personnel, de la nature contrainte : ce ne serait pas tenir compte de la disposition ordinaire des bons élèves. Ceux-ci eux-mêmes ne cherchent dans le livre que le strict indispensable et sans goût. On peut dire que le livre engourdit les facultés, loin de les solliciter.

(4) Ajoutez l'abus du dictionnaire. Le dictionnaire, traduction déchiquetée, est au latin ou au grec ce que sont les cartes découpées à la géographie. En prescrivant désormais les lexiques, qui supposent une connaissance sérieuse du vocabulaire, les nouveaux programmes rendent hommage à la pratique du *Ratio*, *le latin langue vivante*.

dont les maîtres de Port-Royal ont fait la malheureuse invention !

Enfin, et par-dessus tout, ils n'admettront que contraints par une dure nécessité, celle des examens, cette multiplicité d'objets divers, simplement juxtaposés, sans cohésion, sans hiérarchie, qui est la contradiction même et la ruine des véritables principes d'une saine et forte éducation intellectuelle.

Nous serons de ce nombre, nous, modestes intérimaires, mais volontaires dévoués, à la garde de qui la Providence a confié sur un point, l'héritage glorieux du passé; nous en serons par devoir et par conviction ! Nous voudrions que tous nos efforts et toutes nos études nous rendissent dignes de cette mission honorable, mais difficile. Votre hôte illustre, Monseigneur, daignait nous y encourager, il y a quelques jours ; nous avons recueilli avec bonheur un conseil venu de si haut, et nous en faisons la règle de notre conduite : « Vous tenez, disait Son Eminence le cardinal Guibert, la place de maîtres habiles; ce n'est qu'en vous pénétrant de leur esprit et en marchant sur leurs traces que vous pourrez remplir votre tâche. » Telle est, en effet, notre ambition ! Nous ne ferons pas oublier — nous ne le pouvons ni ne le voulons — ceux à qui nous avons l'honneur de succéder pour un temps. Mais notre récompense serait bien douce, si, le jour où notre mission sera terminée, l'on nous avait trouvés assez fidèles à la voie que nous trace le *Ratio*, assez respectueux de tous les usages établis avant nous dans cette maison, pour qu'on pût dire de nous avec vérité: « Les hommes passent, mais les traditions restent! »

APPENDICES

I.

Les Classiques latins dans le Ratio studiorum Societatis Jesu.

Bien des gens, disciples plus zélés qu'habiles d'une école qui a fait de notre temps un certain bruit, ne pardonnent pas sa manière d'agir à la Compagnie de Jésus, et déplorent la perte de l'esprit chrétien causée par l'étude des païens. Le reproche devrait être adressé, bien avant les Jésuites, à toutes les écoles secondaires du moyen-âge, en particulier aux écoles monastiques des Bénédictins. Quoi qu'il en soit, dès la fondation des collèges de la Compagnie de Jésus, la répulsion inspirée, par les excès de l'humanisme, aux fidèles et respectables partisans de la scolastique, rendit ceux-ci injustes envers ces nouvelles écoles. Il y eut des discussions, des polémiques engagées, même en chaire. Cela donna lieu parfois à de plaisants incidents. En voici un exemple : Jacques Agullana, archidiacre de l'église de Girone, en Espagne, avait obtenu que les lettres latines fussent enseignées dans le collège fondé par lui et les siens. Le jour de l'ouverture, le 18 octobre 1599, il se trouva qu'un religieux, prêchant devant l'évêque, se mit à tonner contre les arts libéraux, s'appuyant sur une foule de textes tirés des saints Pères. Quelques heures plus tard, le fougueux prédicateur venait, ainsi que l'évêque, les principaux de la ville et des savants, assister à l'inauguration des cours du collège. L'un des maîtres, ayant à faire le discours d'ouverture, reprit la thèse favorable aux humanités, et invoqua précisément le témoignage des mêmes Pères que le religieux avait fait servir le matin à sa démonstration. I en tira un tel parti, que toute réplique parut impossible. *Hist. soc. Jesu*, Va, l. XV, n° 14.

Ainsi en a-t-il été toujours quand on a voulu recommencer la discussion. Ce sera un thème inépuisable Pourquoi ne pas s'en tenir à la pratique bien connue qui a toujours été en vigueur dans l'Eglise et les ordres religieux? Pourquoi ne pas considérer la question des classiques comme tranchée par la 7e règle de l'Index? Il est vrai que Mgr Gaume l'a fait servir à sa thèse, mais tout lecteur de bonne foi n'y verra que ce que le concile de Trente y a mis :

« Libri qui res lascivas seu obscœnas ex professo tractant, narrant aut docent, cum non solum fidei, sed et morum, qui hujusmodi librorum lectione facile corrumpi solent, ratio habenda sit, omnino prohibentur, et qui eos habuerint severe ab Episcopo puniantur.

Antiqui *vero* ab Ethnicis conscripti propter sermonis elegantiam et proprietatem *permittuntur : nulla tamen ratione pueris prælegendi sunt.*

C'est cette dernière phrase qui est le grand argument; on la sépare du contexte, et la preuve est invincible. Mais qui ne voit qu'il ne s'agit, dans le second alinéa, que de la catégorie de livres indiquée par l'incidente de la première ligne du précédent? Du reste, qui prouve trop, ne prouve rien. Interprété dans le sens de Mgr Gaume, cette conclusion eût fait des Jésuites des révoltés, et ceux d'entre eux qui prirent part aux travaux du concile de Trente devaient savoir à quoi s'en tenir. Cette vénérable assemblée, voulant remedier aux maux du présent, tourna son attention vers les écoles et les maîtres, et déclara hautement sa préférence pour les Jésuites : *Et si reperiantur Jesuitæ, cœteris anteponendi sunt.* Declarationes concilii, ad Sess. XXIII. De Reformatione, c. XVIII, n. 34.)

La Pre

Si l'on en juge pa
pratique, par le temp
devine que la prélect
rances.

Il faut distinguer l

Pour quiconque ap
lement des ouvrages
ou moins étendu, pé
éclairera, qu'il vérifie
ment exprimées, habi
avant de les confier à
ses jeunes auditeurs
qu'elle n'a plus rien p
méthode et celle des
scolastique original, s
sèrent les barbares ve

Voici en quoi consi
règle commune, la 6e
classes. Elle s'attache
dans les classes inféri
toutes les explications
tinée. Elle signale d'a
les tours élégants, mai
à peu le secret de tou

Prenons le maître à
il en fait une premièr
des enfants ; il résume
veloppées ; reprenant
exposition proportionn
ment l'idée nue s'est d
un mot, en l'éclairant p
sentiments, dont une l
exactement la beauté e
prolongé avec l'élite d
les diverses facultés, in
l'allure du modèle qui
conditions pour acquér
capables ?

Mais il faut recon
rieuse, qui fasse du m
tort fait à un enseigne
temps sans fruit dura

Imp. coop.

II.

La Prélection d'après le Ratio studiorum.

Si l'on en juge par le soin avec lequel le *Ratio* en décrit minutieusement la pratique, par le temps qui lui est attribué, — jamais moins d'une heure, — on devine que la prélection est l'exercice sur lequel se fondent les plus grandes espérances.

Il faut distinguer la prélection de préceptes et la prélection d'auteur.

Pour quiconque approfondit le *Ratio*, les livres de préceptes ne sont pas seulement des ouvrages où le maître indique froidement à l'élève un pensum plus ou moins étendu, péniblement appris, péniblement récité ; c'est un texte qu'il éclairera, qu'il vérifiera par son explication ; c'est une suite de notions, sobrement exprimées, habilement graduées, qu'il inculquera une à une à l'intelligence avant de les confier à la mémoire ; c'est une règle qu'il n'abandonne à l'effort de ses jeunes auditeurs qu'après les y avoir exercés sous ses yeux, et s'être assuré qu'elle n'a plus rien pour eux d'obscur et de difficile. Quoi de commun entre cette méthode et celle des écoles où l'effrayant et indigeste Despautère, soit dans son scolastique original, soit plus tard, dans le travestissement sous lequel le déguisèrent les barbares versificateurs de Port-Royal, faisait le tourment de l'enfance?

Voici en quoi consiste la prélection d'auteurs, telle que la prescrivent la 27ᵉ règle commune, la 6ᵉ règle de rhétorique, la 5ᵉ des humanités et la 6ᵉ des autres classes. Elle s'attache à donner sobrement et élégamment, sur un texte — court dans les classes inférieures, bien plus étendu en rhétorique et en humanités — toutes les explications que comporte le degré de la classe à laquelle elle est destinée. Elle signale d'abord à l'enfant l'application des règles, le vocabulaire utile, les tours élégants, mais surtout la justesse des termes. Plus tard elle révèle peu à peu le secret de toutes les beautés des chefs-d'œuvre.

Prenons le maître à ce point. Ayant déterminé le passage qu'il doit expliquer, il en fait une première lecture, lente et expressive, capable d'éveiller la curiosité des enfants ; il résume exactement, et avec netteté, les idées qui s'y trouvent développées ; reprenant ensuite cet argument, il lui redonne vie et corps dans une exposition proportionnée à l'intelligence de ses jeunes auditeurs ; il fait voir comment l'idée nue s'est développée et traduite sous l'action du génie ; il révèle, en un mot, en l'éclairant peu à peu, le secret de ces pensées, de ces images, de ces sentiments, dont une langue parfaite, aidée de toutes les ressources de l'art, rend exactement la beauté et la justesse. Ainsi s'établit un commerce assidu, répété, prolongé avec l'élite des intelligences. Et comment serait-il sans effet? Comment les diverses facultés, incessamment mises en jeu, tour à tour sollicitées de prendre l'allure du modèle qui leur est offert, ne seraient-elles pas dans les meilleures conditions pour acquérir toute la vigueur et toute la souplesse dont elles sont capables ?

Mais il faut reconnaître que cet exercice demande une préparation sérieuse, qui fasse du maître un livre vivant. Remarquons aussi, en passant, quel tort fait à un enseignement si fécond cette multiplicité d'objets qui absorbe le temps sans fruit durable.

Imp. coop. de Reims, rue Pluche, 24 (N. Monce, dél.).

A. M. D. G.

ÉCOLE LIBRE SAINT-JOSEPH

(REIMS)

ACADÉMIE DE RHÉTORIQUE

DIEU ET PATRIE

ÉPISODE DES INVASIONS

EN GAULE

(475)

SÉANCE LITTÉRAIRE

EN L'HONNEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

PATRON DES ACADÉMICIENS

Le 29 Janvier 1883

L'envoi de ce programme sert d'invitation à la Séance, qui commencera à deux heures.

C 428.82
Etude sur la methode d'enseigneme
Widener Library 003094825
3 2044 081 715 815